REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de La MOSELLE EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT
de
THIONVILLE
COMMUNE
de
MOYEUVRE PETITE

Séance ordinaire du 30 décembre 2024 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, STOLLER, NINFEI, LEONARD, DI

NATALE, CRISTINI

Absent avec procuration: Mme BODILAHY

Absents sans procuration: Mmes ROBERT, GALIOTTO

Secrétaire de séance : M. STIBLING

Quorum: atteint

Date de convocation: 19 décembre 2024

## 2024-12-30-01 RECENSEMENT DE LA POPULATION: INDEMNITÉS

Vu la délibération en date du 20 juin 2024;

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Fixe comme suit les indemnités brutes à percevoir par les personnes chargées d'effectuer le recensement :
- Agent recenseur : 50 % de la somme de la dotation forfaitaire de recensement et de la dotation pour l'enquête Familles
- Coordonnateur : 50 % de la somme de la dotation forfaitaire de recensement et de la dotation pour l'enquête Familles

Son épouse étant l'agent recenseur, Monsieur STOLLER ne prend pas part au vote.

Votes POUR: 8 Votes CONTRE: 0 Absentions: 0

Adoptée à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de

La MOSELLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT de THIONVILLE

COMMUNE de MOYEUVRE PETITE

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 06 janvier 2025. Pour extrait conforme Moyeuvre-Petite, le 06 janvier 2025.

Le Maire, C. SCHWEIZER Le secrétaire de séance, F. STIBLING



